

Règlement intérieur pour le concours

Objectif Startup

Challenge et structure ton idée !

Article 1 : Objet

CCI TOURAINE, établissement public administratif de l'état, domiciliée 1 rue Schiller BP 80415 – 37204 Tours Cedex 3, et le dispositif **The Place by CCI 37**, service d'orientation et d'accompagnement de projets innovantes,

En collaboration avec

La **Chambre de Métiers et de l'Artisanat Centre Val de Loire**, domiciliée au 36-42 route de Saint-Avertin – 37200 Tours,

Et

La **Chambre d'Agriculture d'Indre et Loire**, domiciliée au 38 Rue Augustin Fresnel – 37170 Chambray-lès-Tours.

organisent le 4 et 5 juin 2024, un concours payant. Ce concours intitulé « Objectif Startup » consiste à récompenser les trois meilleurs projets de start-ups innovantes présentés à un jury de professionnels dans un temps limité.

Article 2 : Objectif

Le concours Objectif Startup a pour objectif de stimuler la créativité et l'innovation dans les domaines larges tel que le tourisme, le loisir digital, la santé, le social, etc. Il est ouvert à tous les participants intéressés par ces domaines.

Article 3 : Durée et lieu

Le concours durera 12 heures, du mardi 4 juin 2024 14h jusqu'au mercredi 5 juin 2024 17h. Celui-ci prend place au sein même du salon « Objectif Entreprendre » organisé par la CCI Touraine à l'IAE Tours Val de Loire.

Article 4 : Déroulement du concours

Mardi 4 juin 2024 à 14h : Accueil des participants

Chaque participant doit se manifester à 14h à l'entrée du salon pour échanger et recevoir son badge. Un brief du concours sera effectué avec la présentation des mentors.

Mardi 4 juin 2024 de 14h30 à 19h : Première phase de pitch et business model

Chaque participant devra pitcher son idée de start-up innovante devant les mentors et le reste des participants. A l'issue des présentations un vote sera effectué par toutes les personnes présentes afin de sélectionner certains projets (le nombre de projet sélectionnés découlera du nombre de participants).

Suite au vote, les participants seront réunis en équipes afin de développer pendant 12 heures un projet de startup qu'ils présenteront le mercredi après-midi devant un jury de professionnels.

Mardi 4 juin 2024 de 19h à 20h : Cocktail

Le repas du soir est inclus dans votre participation au salon. Le dîner sera un temps basé sur les échanges entre équipes pour amorcer le travail à effectuer.

Mardi 4 juin 2024 à 20h : fin de la première journée

Mercredi 5 juin 2024 8h : Accueil et petit déjeuner

Les participants sont attendus à 8h pour un petit déjeuner et pour l'explication de la deuxième journée.

Mercredi 5 juin 2024 de 8h30 à 15h : Travail en équipe

Chaque équipe travaille, finalise et prépare le pitch sur le sujet innovant retenu. Les équipes sont accompagnées de mentors pour les aider à avancer.

Mercredi 5 juin 2024 de 12h30 à 13h30 : Repas du midi

Le repas du mercredi midi est inclus dans votre participation au salon. Deux services de 30 minutes seront proposés au Restaurant Universitaire Technopôle : 12h30 et 13h.

Mercredi 5 juin 2024 de 15h à 16h : Présentation des pitches devant le jury

Chaque équipe présentera son projet devant un jury composé de professionnels et d'experts de l'innovation.

Mercredi 5 juin 2024 de 16h à 17h : Délibération et remise des prix

Le jury notera les projets en fonction de critères définis. La remise des prix s'effectuera aussitôt.

Ce calendrier est établi sous réserve de tout changement de date pouvant être décidé par l'organisateur. Le cas échéant, les participants seront informés des modifications.

Article 5 : Équipes

Les participants peuvent s'inscrire seul ou en équipe.

Participation en équipe :

Chaque équipe doit être composée de 2 à 7 membres maximum. Les membres d'une équipe doivent travailler ensemble pendant toute la durée du concours.

Si votre projet n'est pas choisi à l'issue de la première phase de pitch, votre équipe sera intégrée dans un autre projet pour travailler avec une nouvelle équipe pendant toute la durée du concours.

Une personne par équipe doit s'inscrire et mentionner dans les champs requis les coordonnées des autres membres de l'équipe.

Participation seule :

Si votre projet est choisi à l'issue de la première phase de pitch, une équipe vous sera attribuée. Vous travaillerez ensemble pendant toute la durée du concours.

Si votre projet n'est pas choisi à l'issue de la première phase de pitch, vous serez intégré à un groupe pour travailler sur un projet pendant toute la durée du concours.

Article 6 : Prérequis

Pour participer au concours, chaque participant doit être inscrit au préalable sur la plateforme suivante : <https://server.matchmaking-studio.com/fr/SalonObjectifEntreprendre2024/>.

Chaque participant doit être à jour du paiement de son inscription :

- Tarif normal : 30€ TTC
- Tarif étudiant : 20€ TTC.

Les participants au concours recevront un code de réduction à valoir sur la boutique en ligne de la CCI Touraine, leur permettant de bénéficier d'une réduction d'un montant équivalent à leur inscription sur les produits suivants :

- Rencontres performance Touraine
- Ou modules Tremplin by CCI

Afin de présenter son projet le mardi 4 juin, chaque participant doit préparer en amont un pitch de l'idée, une présentation d'environ 2 minutes, qui se déroulera dans un espace dédié. Vous pouvez apporter un support de présentation sur une clé USB, sous réserve du bon fonctionnement et de la connectivité de celle-ci.

Chaque participant devra se munir de son ordinateur personnel pour travailler sur le projet.

Article 7 : Soumission du projet

Les participants doivent soumettre leur projet avant le début du concours, à l'aide de la rubrique spécifique lors de l'inscription. Ensuite, ce projet sera pitché dans un espace dédié sur la première heure du concours afin de constituer une équipe autour du projet.

Article 8 : Thème

Pas de thème en particulier pour l'année 2024. Les participants doivent développer une idée novatrice et pertinente afin de pouvoir être évalué par le jury.

Article 9: Critères d'évaluation

Les projets soumis seront évalués selon les critères suivants :

1. Originalité de l'idée
2. Qualité de la présentation
3. Faisabilité
4. Impact potentiel

Article 10 : Jury

Un jury sera chargé d'évaluer chaque projet pitché à la fin du concours et de sélectionner le gagnant. Le jury sera composé d'experts de l'entrepreneuriat et du financement.

Article 11 : Annonce des résultats

Les résultats seront annoncés lors d'une cérémonie de remise des prix qui aura lieu immédiatement après la fin du concours. Les équipes gagnantes seront annoncées en présence de tous les participants et du jury.

Les résultats ne peuvent donner lieu à aucune réclamation ou contestation.

Article 12 : Prix

Les prix seront remis aux équipes gagnantes, selon le classement établi par le jury. Les prix peuvent inclure des certificats de reconnaissance, de l'accompagnement, des prix en nature ou toute autre récompense que l'organisateur du concours jugera appropriée.

- 1^{er} lot offert par la CCI Touraine : accompagnement The Place by CCI 37 sur 12 mois d'une valeur de 2 400 € TTC,
- 2^{ème} lot offert par la CMA Centre-Val de Loire : deux parcours en formation digitale tutorée, soit 8h de formation à distance au choix parmi « prospecter et fidéliser ma clientèle », « réussir ma stratégie Facebook », et « gérer la trésorerie de mon entreprise », d'une valeur de 240€ TTC,
- 3^{ème} lot offert par la chambre d'Agriculture : un panier gourmand de produits locaux d'une valeur de 150€ TTC,
- Des places offertes par notre partenaire Battlekart pour les 4 premières équipes, soit 2 places par équipe. 4 Pass Classic 15' BattleKart et 4 Pass « En eaux Trouble » 45' EchoSquad d'une valeur de 168 € TTC.

La remise des lots se fera le 5 juin 2024. Les noms des gagnants seront inscrits sur le site internet du salon dans les jours à suivre.

Il ne sera pas possible de demander l'échange du lot mis en jeu contre espèces notamment. Le gagnant qui renoncerait à son lot, pour quelque motif que ce soit, ne pourra en aucun cas prétendre à un quelconque remboursement.

Article 13 : Engagement

En s'inscrivant au concours, chaque participant s'engage à respecter les règles et déroulés de celui-ci. Chaque personne s'engage à être présent sur toute la durée du concours (cf. article 3).

Les participants s'engagent à fournir un travail sérieux et respectueux, quand bien même tous les projets ne seront pas sélectionnés.

Les participants doivent respecter les règles et les décisions du jury, sous peine d'exclusion du concours.

En outre, les participants autorisent l'organisateur à publier et diffuser leurs noms, prénoms, ainsi que la description non confidentielle de leur projet dans le cadre des actions d'information et de communication liées au concours sur tous les supports de communication institutionnelle et grand public utilisées par l'organisateur : newsletter, réseaux sociaux, presse, sites internet...

Article 14 : Comportement

Les participants doivent se comporter de manière professionnelle, respectueuse et responsable envers les autres participants, le jury et le personnel de l'organisateur. Tout comportement inapproprié, y compris le harcèlement, l'intimidation ou la discrimination, sera sévèrement sanctionné et pourra entraîner l'exclusion de l'événement.

Article 15 : Matériel

Pour participer au concours, chaque participant doit apporter son ordinateur personnel sur lequel il devra travailler.

Les participants sont responsables de leur propre matériel et doivent s'assurer qu'ils ont tout ce dont ils ont besoin pour participer au concours. L'organisateur ne fournira aucun équipement, outil ou logiciel aux participants.

Les participants doivent s'assurer qu'ils disposent de tous les outils et équipements nécessaires pour réaliser leur projet et qu'ils sont en mesure de les utiliser de manière appropriée. L'organisateur ne sera pas responsable des dommages causés à des équipements personnels ou des pertes de données.

L'organisateur se réserve le droit de vérifier les équipements et les outils utilisés par les participants pour s'assurer qu'ils sont conformes aux normes de sécurité et de respect de l'environnement.

En cas de manquement aux normes de sécurité et de respect de l'environnement, l'organisateur se réserve le droit d'exclure les participants du concours et de prendre les mesures nécessaires pour éviter tout danger pour les autres participants.

En participant au concours, les participants acceptent de respecter les normes de sécurité et de respect de l'environnement et de ne pas utiliser des équipements ou des outils qui pourraient causer des dommages ou des préjudices à eux-mêmes ou à autrui.

Article 16 : Modalités de report ou annulation

L'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'annuler le concours à tout moment et pour quelque raison que ce soit. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 17 : Propriété intellectuelle

Les participants conservent tous les droits de propriété intellectuelle sur leur projet. Cependant, les participants doivent être conscients que le partage d'informations et d'idées est une partie essentielle de l'événement. Les participants acceptent de ne pas utiliser les informations ou les idées des autres participants sans leur consentement explicite. Les participants acceptent également que l'organisateur puisse utiliser les informations et les idées présentées lors de l'événement pour des fins promotionnelles ou de marketing, à moins que les participants n'indiquent explicitement leur souhait de garder confidentielles leurs idées.

Article 18 : Confidentialité

Les participants sont responsables de la confidentialité de leurs propres informations sur leur projet et s'engagent à respecter la confidentialité sur les projets des autres participants dont ils pourraient avoir connaissance dans le cadre du concours, conformément aux termes de l'engagement de confidentialité figurant en annexe du présent règlement. L'organisateur ne sera pas responsable de la divulgation ou de l'utilisation non autorisée de ces informations par les autres participants ou par des tiers.

Article 19 : Protection des données personnelles

L'organisateur, responsable du traitement, met en œuvre plusieurs traitements de vos données à caractère personnel en lien avec votre participation au concours.

Ces traitements sont réalisés la gestion de l'organisation du concours, la communication en amont et au cours de l'évènement à des fins d'informations, la gestion de la communication postérieure à l'évènement afin de recueillir votre retour, de vous inviter à des évènements de même nature...

Ces traitements sont fondés sur l'exécution du présent règlement. Les données sont destinées au personnel en charge de la gestion du concours.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement, de limitation du traitement de vos données, d'un droit d'opposition au traitement de vos données et d'un droit à la portabilité de vos données.

Toutefois, certaines données sont obligatoires pour la gestion de votre inscription. En cas d'opposition, de retrait, d'effacement l'organisateur ne sera pas en mesure d'enregistrer votre participation.

Vous disposerez enfin du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Article 20 : Responsabilité

Les participants sont responsables de leur propre sécurité et de leurs biens personnels pendant toute la durée de l'événement. L'organisateur ne sera pas responsable de tout dommage ou perte causée aux participants ou à leurs biens personnels pendant l'événement.

Article 21 : Résolution des conflits

En cas de litige ou de conflit entre les participants, l'organisateur encourage les parties à résoudre leur différend de manière amiable. Si le conflit persiste, l'organisateur peut intervenir pour aider à résoudre le différend.

Article 22 : Droit applicable et juridiction compétente

Le présent règlement intérieur est régi et interprété conformément au droit en vigueur dans le pays où l'événement a lieu. Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent règlement sera soumis à la juridiction compétente du lieu où l'événement a lieu.

En s'inscrivant, les participants acceptent sans réserve les dispositions du présent règlement intérieur et s'engagent à les respecter scrupuleusement.

ANNEXE 1 – ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITE

Objet : engagement de confidentialité – Objectif Startup

Vous participez en tant que candidat au concours Objectif Startup. Les autres candidats sont amenés à vous communiquer, par écrit et par oral, des informations sensibles qui concernent leurs projets innovants présentés dans le cadre de ce concours.

Ces informations sont strictement confidentielles, vous vous engagez à garantir leur parfaite confidentialité.

A ce titre, vous nous garantessez en particulier que vous ne les utiliserez en aucun cas pour le bénéfice d'un tiers ou votre propre bénéfice. Vous nous garantessez également que vous ne les divulguez à aucun tiers.

Enfin, vous vous engagez à ne conserver aucune copie de ces informations et vous interdisez d'en divulguer la teneur, y compris par oral.

Le présent engagement de confidentialité s'applique à toutes les informations communiquées à propos des projets engagés dans le concours, sans limitation de durée.